

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6-288-1920 promulquant le décret du 11 septembre 1920, sur le régime de la solde et des accessoires des agents des cadres locaux.

n° 6-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance a le C du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'insertion au journal officiel de la République française du 23 septembre 1920 du décret du 11 septembre 1920 fixant le régime de la solde et des accessoires du personnel des cadres locaux des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie pour y être exécuté selon ses formes et son sens, le décret du 11 septembre 1920, fixant le régime de la solde et des accessoires du personnel des cadres locaux des colonies et supprimant la formalité de l'approbation ministérielle préalable de certains arrêtés des Gouverneurs généraux et Gouverneurs des colonies, Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

E. Lippmann.